Dopage et disqualifications - Prague 1978

Les organisateurs des **CE** de **Prague** ont décidé que des tests auraient lieu chaque jour pour des concurrents tirés au sort qui devraient se présenter à la fin de leur épreuve afin de satisfaire aux contrôles antidopage.

Ainsi tous les médaillés n'ont pas été systématiquement contrôlés.

A l'ouverture de ces CE le problème du dopage en Athlétisme était codifié dans l'Article 144 du règlement de la FIAA :

- Alinéa 3 : les Amphétamines, la Cocaïne, l'Éphédrine, la Strychnine, l'Héroïne, la Morphine et les Stéroïdes anabolisants entre autres, étaient listés comme des substances dopantes donc interdites.
- Alinéas **5** & **7** : tout athlète désigné par les organisateurs d'une compétition pour passer un test antidopage devait s'y soumettre et tout athlète contrôlé positif ou ayant refusé de passer le test devait être disqualifié de la compétition.

Le dopage et ses conséquences étaient aussi évoqués dans 2 autres articles :

- Article **53**, Alinéa **IV** : tout athlète qui utilisait des drogues devenait 'inéligible' pour toute compétition autrement dit était suspendu par la **FIAA** et ne pouvait plus concourir. La suspension était automatique et en principe définitive.
- Article **11**, Alinéa **2** : le Conseil de la **FIAA** pouvait réintégrer tout athlète suspendu à la demande de sa fédération si celle-ci avançait des raisons valables.

La FIAA lors de la réunion en 1978 à San Juan (Porto Rico) de son Conseil (3 & 4 Octobre) et de son Congrès (5 & 6 Octobre) a annoncé sans les nommer que 5 cas de dopage avaient été enregistrés aux CE de Prague, tous aux Stéroïdes anabolisants. C'est aussi à cette occasion que la FIAA, tout en confirmant que tout athlète convaincu de dopage était automatiquement interdit de toute compétition internationale (donc disqualié à vie), a décidé que la réintégration des coupables sur demande de leur fédération ne pouvait intervenir qu'après une période de suspension d'au moins 18 mois à compter de la date du test positif contre 1 an auparavant (Congrès de Montréal (Canada) 20 au 22 Juillet 1976).

Ces nouvelles dispositions pénales concernaient tous les cas à venir et en cours, donc les athlètes reconnus dopés de **Prague** dont les noms ont été divulgués lors de la réunion conjointe du Conseil et du Congrès de l'**AEA** à **Rhodes** (**Grèce**) du **3** au **5** Novembre **1978** :

- @ Nadezhda TKACHENKO (URSS), 1e du Pentathlon avec 4744 pts
- @ Yekaterina GORDIYENKO (URSS), 5e du Pentathlon avec 4572 pts
 - @ Elena STOYANOVA (Bulgarie), 5e du Poids avec 19,43m
 - @ Yevgeniy MIRONOV (URSS), 2e du Poids avec 20,87m
 - @ Vasiliy YERSHOV (URSS), 5e du Javelot avec 85,06m

Conséquemment ils ont été disqualifiés des CE par l'AEA et les 2 médaillés ont dû rendre leur récompense.

La FIAA les a suspendus automatiquement de manière définitive de toute compétition internationale.

Les Soviétiques et les Bulgares ont élevé une protestation du fait que la décision avait été prise trop hâtivement. Les dirigeants de l'AEA ont rétorqué que les contrôles avaient été effectués d'abord à Prague (Tchécoslovaquie) puis à Francfort-sur-le-Main (RFA) et que toutes les dispositions avaient été prises quant à leur régularité.

Les 2 fédérations concernées ont demandé la réintégration de leurs athlètes et leurs requêtes ont été examinées et acceptées lors de la réunion du Conseil de la **FIAA** tenu à **Dakar** (**Sénégal**) du **26** au **28** Avril **1979**.

Ainsi les 4 Soviétiques et la Bulgare ont vu leur suspension limitée à **18 mois** et ont pu reprendre les compétitions internationales à partir de Mars **1980**.

@ Affaire Geoff CAPES

Geoff **CAPES** (**Grande-Bretagne**) s'est qualifié pour la Finale du Poids (3e des Qualifications avec 20,08m). Mais il a été disqualifié et non autorisé à y participer pour mauvaise conduite et attitude anti sportive après avoir poussé délibérément et insulté un officiel dans la chambre d'appel juste avant la dite Finale. On reprochait à l'athlète de s'être présenté à la chambre d'appel avec un seul dossard sur son maillot contre 2 obligatoires (ainsi qu'un troisième dans le sac, qu'il avait celui-là).

Arguant qu'il était déjà venu comme ça pour les Qualifications et qu'on ne lui avait rien dit, le Britannique a voulu passer en force et aurait donc écarté avec brutalité l'officiel tchécoslovaque. Après plainte de ce dernier, un juge a disqualifié le lanceur de poids et lui a interdit l'accès au stade.